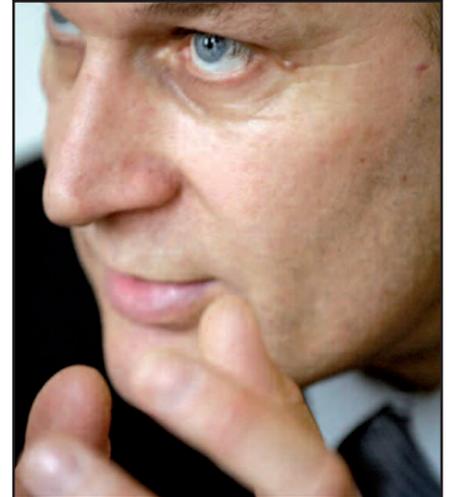


La qualité dans tous ses états

Par Yannick MOTEL, délégué général de la Fédération LESISS

La qualité ! La qualité ! La qualité ! Comme le rappelait le général de Gaulle au sujet de l'Europe il y a un demi-siècle, ce n'est pas en scandant un concept qu'il avancera plus rapidement. Même si dans le domaine des solutions informatiques destinées à l'écosystème de la santé, la qualité s'affiche comme une préoccupation croissante, il convient de mieux en organiser les mécanismes, et avec l'ensemble des acteurs concernés.



Dans ce domaine, deux initiatives parallèles ont été engagées dès juin 2012. D'abord, sous la tutelle de la Puissance publique avec un projet dont le calendrier a été précisé en avril dernier, puis rappelé à la fin du mois de septembre. Son objectif ? Produire un *Référentiel de qualité*, complété à terme par un deuxième référentiel élaboré par l'ASIP Santé et censé définir une centaine de blocs fonctionnels à labelliser.

Ambitieux, cet édifice vise néanmoins un périmètre circonscrit au programme *Hôpital numérique*, qui s'achèvera en 2017, et doit théoriquement conduire au prononcé des labellisations vers la mi-2016. Contrairement à la certification des logiciels d'aide à la prescription ou au « marquage CE », ce processus qui n'aura pas de caractère obligatoire laisse quelques questions en suspens, comme, entre autres, au-delà de la tenue du calendrier, celle du coût important de l'opération qui nécessitera la mise en place et le suivi d'organismes certificateurs.

Parallèlement à ce projet étatique, une initiative issue des acteurs de la société civile a été lancée, visant la mise en œuvre d'une *Charte de Bonnes Pratiques*

en *Systèmes d'Information de Santé* (BP6). Sur la proposition de la Fédération LESISS et de la Fédération Hospitalière de France, cette dynamique a été depuis versée dans le domaine public et rapidement soutenue par l'ASINHPA (association des prestataires d'informatique hospitalière publics) et Syntec numérique. Au printemps dernier, deux autres acteurs majeurs du marché de la santé sont venus apporter leur soutien à cette Charte issue des acteurs du terrain : FEHAP et FHP. La prise en compte de leurs remarques a conduit à une version améliorée, qui, désormais revêtue de la signature de ses six actuels promoteurs, vise à devenir une référence dans le domaine de la sécurité des logiciels de santé. Naturellement, ce soutien est ouvert à tous les acteurs (donneurs d'ordre, prestataires, institutions) désireux de participer à l'évolution de cet outil de promotion de la qualité.

Devant ces deux initiatives, l'observateur avisé pourrait s'interroger sur leurs mérites comparés. Le pyromane voudra sans doute même y voir deux projets concurrents. Qu'en est-il ? Dans les faits, ces deux projets sont à la fois différents et complémentaires.

Différents, car la démarche promue par l'Etat repose sur des référentiels qui

s'appliquent à un domaine précis – programme *Hôpital numérique* – et sont inscrits dans un calendrier contraint : les labels sont censés être délivrés mi-2016, ce programme s'achevant en théorie en 2017. La Charte BP6 est, quant à elle, issue des acteurs de terrain et couvre un périmètre qui n'est pas circonscrit à la sphère hospitalière. De surcroît, n'étant pas tributaire des lourdeurs administratives, BP6 peut agilement évoluer en fonction des besoins exprimés par ses promoteurs. Elle pourra ainsi, entre autres, aisément intégrer la réglementation européenne qui se profile dans le domaine des logiciels de santé.

Complémentaires, car même s'ils affichent une approche différenciée, les deux projets poursuivent d'une part une amélioration de la qualité des systèmes d'information, d'autre part privilégient un objectif identique : la sécurité de la prise en charge du patient.

Ainsi donc, le fait que ces deux projets affichent des trajectoires parallèles ne constitue pas un obstacle, d'autant qu'on sait avec Euclide que les parallèles se rejoignent à l'infini. Au final, comme en amour, s'il est bien d'en parler, pratiquer la qualité serait encore bien mieux. Pour leur part, les acteurs de la société civile y sont déterminés. ■